

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025061 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/04/2025

Objet : AP CP CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS D ASPET

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-061 AP CP CIS Aspet.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2025-061.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20250407-2025061-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2025

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	11
Représentés :	0
Excusés :	24
QUORUM	9
Votants	11

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du sept avril à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 19 mars 2025.

Étaient présents : BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, POUMIROL Émilienne, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, CAZALOT Christian, membre suppléant

Étaient représentés :

Étaient excusés : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, MALRIC Line, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, GILLON Christophe, membre suppléant, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant, GERGAUD Sylvain, LACOMBE Thierry

OBJET : AP/CP CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS D'ASPET

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2424-29 et L1424-30 ;

Considérant que :

- L'opération de construction du centre d'incendie et de secours d'Aspet a fait l'objet d'une autorisation de programme votée lors du conseil d'administration du 25 mars 2024.

16 AVR. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Le projet qui devrait être de l'ordre de 780 m² et dont le programme doit encore être rédigé une fois que seront connues ses spécificités, le terrain et son environnement, est d'ores et déjà fixé à 2 000 000 € TTC qui seront répartis comme suit :

- Études :221 000 €
- Travaux :1 706 400 €
- Mobiliers :35 000 €
- Prestations GSI :24 000 €
- Prestations SSSM :8 600 €
- Matériels patrimoine :500 €
- Matériels informatiques :4 500 €
- Divers (révision des prix, imprévus, branchements, publicités etc...) : ces postes sont inclus dans les lignes ÉTUDES et TRAVAUX pour être en cohérence avec la fiche financière de l'opération.

Afin de tenir compte du retard pris dans le démarrage de ce dossier il convient d'actualiser la répartition prévisionnelle des crédits de paiement ; celle-ci est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

ENTENDU le rapport Aurélien STRASBACH, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, ,

APPROUVENT la nécessité d'actualiser la répartition prévisionnelle des crédits de paiement.

Pour le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne empêché,

Sandrine BAYLAC,
1^{ère} Vice-présidente

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **16 AVR. 2025** identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex